

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

DELIBERATION N° DEL050-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190708-DEL050-19-DE
Date de télétransmission : 15/07/2019
Date de réception préfecture : 15/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 juillet 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, et
MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 8 juillet 2019)
M^{me} PICCA Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges
M^{me} ROULAND Chloé

MADAME SIMONE BRANON-MAILLET A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Suite à la réussite à un examen professionnel, il est proposé de supprimer un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique de 1^{ère} Classe créé par délibération 039/19 du 23 mai 2019 à temps non complet (10 heures), au 1^{er} juin 2019 et de créer un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique de 1^{ère} Classe à temps non complet (10 heures), au 1^{er} janvier 2019.

Suite à la réussite à un concours, il est proposé de créer un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique de 2^{ème} Classe à temps non complet (6 heures), au 1^{er} septembre 2019.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

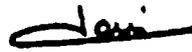
- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2019, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.